



EN BREF

VISITE



Visite et déambulation saint-martinoises, le 9 février 2022, de Mme la Préfète d'Indre-et-Loire et de M. le Sous-Préfet dans le cadre du programme « Petites villes de demain ».

Nous avons pu présenter nos projets et les prochaines évolutions de notre centre-bourg : future médiathèque, jardin des simples, maison des solidarités.

Merci à l'État d'être à nos côtés.

AU RENDEZ-VOUS DE LA SOLIDARITÉ

Au cours des dernières semaines, la situation en Ukraine nous a sidérés, elle est dans toutes les têtes. Je remercie l'ensemble des Saint-Martinois pour leur mobilisation, leurs dons et leurs propositions d'hébergement. La solidarité et l'entraide sont des valeurs bien ancrées dans notre commune.

Les deux ans de pandémie nous l'ont également démontré. Nous ne mesurons pas encore l'ampleur des conséquences de cette crise au niveau national comme au niveau local. Avec mon équipe, nous y sommes attentifs.

La solidarité est aussi communale. Nous avons souhaité en faire un axe de notre projet pour Saint-Martin-le-Beau. Vous trouverez dans ce nouveau numéro d'« À vos côtés » un focus sur les actions sociales de la commune. La « maison des solidarités » ouvrira ses portes en avril.

La solidarité va de pair avec l'écoute. C'est le sens du Comité consultatif qui est désormais opérationnel et qui a débuté son travail. C'est le sens aussi du budget participatif dont vous allez pouvoir vous emparer.

Conformément à notre engagement du dialogue citoyen.

Face aux tensions énergétiques que nous connaissons et aux enjeux environnementaux, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'extinction nocturne de l'éclairage public entre 23 h et 5 h.

Déjà mis en pratique dans de nombreuses villes du département, cette mesure est à la fois un bienfait pour la biodiversité et pour notre budget communal.

Aux mois d'avril et juin, à l'occasion de l'élection présidentielle et des élections législatives, notre pays a un rendez-vous majeur avec la démocratie. Je vous encourage à vous rendre aux urnes et ainsi à accomplir votre devoir citoyen.

Élus et assesseurs bénévoles seront mobilisés pour vous accueillir. ●



« La solidarité et l'entraide, une valeur saint-martinoise »

Alain Schnel, Maire

CONTACT

Mairie de Saint-Martin-le-Beau
Place Marcel Habert - 37270 Saint-Martin-le-Beau
Tél. 02 47 50 67 26

RETROUVEZ-NOUS SUR :



saintmartinlebeau.fr

CITOYENNETÉ

COMITÉ CONSULTATIF

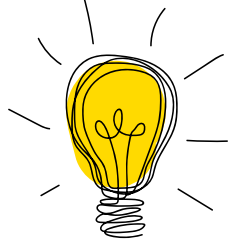
C'est avec un grand plaisir que nous vous annonçons que le comité consultatif de notre commune s'est réuni pour la première fois le samedi 5 mars 2022 ! Cette séance inaugurale a en effet regroupé les membres de cet organe en présence de M. le Maire, de Mme Julie Filleau, 3^e adjointe en charge de la Démocratie Municipale et de Pierre Bessat, Volontaire Territoriale Administration.

Cet organe sera chargé de développer le dialogue entre les citoyens et les élus ainsi que de proposer des idées pour améliorer la vie collective sur notre territoire.

Fruit de plusieurs mois de travaux préparatoires, et conformément aux promesses de campagne, la première réunion du comité consultatif constitue un pas important dans le développement de la démocratie municipale au sein de notre commune.

En effet, les membres du comité consultatif pourront proposer des idées et des projets sur plusieurs thématiques comme l'amélioration du cadre de vie, la protection de notre patrimoine historique et naturel et l'optimisation et la sécurisation des voies. Ces échanges, au bénéfice de tous, permettront ainsi d'élaborer des politiques publiques en s'appuyant sur le vécu et les compétences des citoyens. Car au-delà de son rôle de conseil et d'expertise, c'est bien de citoyenneté dont il est question. En regroupant des habitants et des habitantes de plusieurs générations et établis dans les divers quartiers de notre commune, le comité consultatif reflète la diversité de notre corps civique communal, mais aussi la volonté d'œuvrer ensemble pour Saint-Martin, son territoire et son avenir.

Nous les remercions ! ●



**BUDGET PARTICIPATIF :
CONCRÉTISEZ VOS IDÉES
POUR VOTRE COMMUNE**



FOND MUNICIPAL D'AIDE AUX JEUNES

À partir de cette année, la mairie lance le Fond Municipal d'Aide aux jeunes. Il s'agit d'un dispositif communal permettant à des jeunes de 15 à 25 ans habitant la commune d'obtenir une aide financière pour monter un projet personnel ou collectif portant des valeurs telles que la solidarité, la citoyenneté, la protection de l'environnement, l'animation locale sportive ou culturelle.

Les dossiers sont à retirer auprès de l'accueil de la mairie.

 **LE RECENSEMENT**



UN TRAVAIL NÉCESSAIRE

Le recensement s'est terminé avec succès le 20 février avec pas moins de 1 450 logements visités. Nous vous remercions pour l'accueil réservé aux agents recenseurs qui ont fait un véritable travail de fourmis mais nécessaire pour la vie communale. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes, celle-ci étant proportionnelle au nombre d'habitants. Merci aux agents communaux pour la coordination et la gestion des appels. Un grand remerciement aux agents recenseurs pour leur engagement et leur travail ! ●

ÉCLAIRAGE PUBLIC

EXTINCTION NOCTURNE DE 23 H À 5 H À PARTIR DU 19 AVRIL 2022

L'éclairage public est un service fourni par la commune aux habitants et aux visiteurs. Il doit être adapté au juste besoin des usagers de l'espace public. Il permet de faciliter les déplacements et les activités. Cependant, à certaines heures de la nuit, l'activité humaine dans les rues est très réduite, voire inexistante. L'éclairage peut donc être considéré comme inutile.

POURQUOI ÉTEINDRE SON ÉCLAIRAGE PUBLIC ?

- LIMITER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET L'ENVIRONNEMENT
- GARANTIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE NUIT ET PROTÉGER LA SANTÉ HUMAINE
- RÉALISER DES ÉCONOMIES SUR LE BUDGET

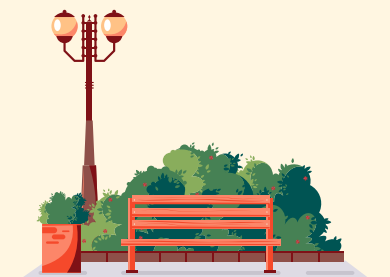
L'éclairage public et la question de l'insécurité :

80 % des cambriolages ont lieu le jour, 55 % des cambriolages sont commis entre 14 et 17 h. 99 % des délits et méfaits nocturnes ont lieu dans des rues parfaitement éclairées.

Côté sécurité routière, dans le cadre d'une signalisation réglementaire, de nombreuses expériences ont montré que l'extinction nocturne n'augmente pas le nombre d'accidents. Au contraire, les automobilistes ont même tendance à réduire leur vitesse.

86 % des Français se disent prêts à accepter d'éteindre l'éclairage public inutile en milieu de nuit.

D'après l'Observatoire National de la Délinquance et des Ripostes Pénales (ONDRP)



PAROLE AUX ÉLUS

Liste Saint-Martin 2020

Texte non fourni



NOS AMIS DE CERVELLO

VISITE DES CATALANS

Le 9 février 2022, nos amis de Cervello en Catalogne, sont venus à Saint-Martin-le-Beau pour une visite d'échange et de rencontre avec la nouvelle municipalité.

Depuis 2020, c'est la première visite sur notre commune du maire de Cervello, il était accompagné du président espagnol du jumelage de Cervello et de son adjointe en charge de la culture. Ces trois jours furent l'occasion d'échanger avec le maire, la première adjointe et des membres du comité de jumelage de Saint-Martin-le-Beau, sur le bilan des activités pendant la pandémie, les actions futures entre nos communes, les échanges avec les étudiants et une présentation du prix Tarradellas initié par la municipalité de Cervello.

Les deux maires ont fait le vœu de continuer à développer ce jumelage par une collaboration fructueuse et fraternelle. Cervello, ville de Catalogne en Espagne est jumelée avec notre commune depuis le 29 avril 1989. L'amitié qui lie nos deux communes est liée à l'exil de Joseph Tarradellas à Saint-Martin-le-Beau au clos Mosny.

Joseph Tarradellas (homme politique catalan) quitta sa Catalogne natale suite à la prise de pouvoir de Franco en 1939. En 1977 à la mort de Franco, il retourna en Espagne où il sera élu Président de la Généralité de Catalogne. ●



FOCUS

SIGNATURE CONVENTION



Signature de la convention entre l'association des Amis des Parcs et Jardins de Saint-Martin-le-Beau et la Mairie. La convention, entre la Mairie et l'association, relative aux modalités de prêt du terrain et aux obligations incombant à chacun des signataires a été signée en Mairie le vendredi 11 février 2022. ●

ACTIONS SOCIALES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

PERSONNES VULNÉRABLES :

Les personnes souhaitant intégrer le registre des personnes vulnérables de la commune sont invitées à remplir une fiche d'inscription en mairie. En cas d'impossibilité de se rendre à la mairie, vous pouvez appeler l'accueil au 02 47 50 67 26 pour vous inscrire. Ce registre permet aux membres du CCAS de contacter ces personnes en cas de canicule, de grand froid ou de période critique comme la pandémie au Covid-19.

Les données personnelles de ces fiches resteront confidentielles au CCAS et ne seront en aucun cas utilisées à d'autres fins. ●

PRÉSENCE VERTE

Activ'Zen vous propose une téléassistance pour vous permettre de rester chez vous et continuer à mener des activités comme bon vous semble en toute sécurité. Avec la solution Activ'Zen, il vous suffit d'appuyer sur la touche de votre médaillon étanche, sous forme d'un collier ou d'un bracelet, pour alerter immédiatement la centrale d'écoute et ainsi prévenir vos proches et les secours si nécessaire.

C'est simple, facile et efficace 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

Ces matériels de téléassistance fonctionnent dans la maison et son environnement proche (cour, jardin, boîte aux lettres). Des tests de portée sont réalisés le jour de l'installation par les conseillers.

Sont ajoutés automatiquement, en plus du réseau de solidarité et du médecin : les numéros de téléphone des services d'urgence (gendarmerie, pompiers et SAMU).

les 25 € TTC de frais d'installation sont offerts par Présence Verte et le CCAS. L'abonnement est sans engagement de durée et sans frais de résiliation comprenant : la location du matériel, la prestation d'écoute de la centrale 24h/24, les interventions de maintenance, le service de convivialité= 24,90 euros/mois.

Présence Verte est titulaire de la déclaration « services à la personne » qui permet de bénéficier d'un avantage fiscal sous certaines conditions !

+ INFORMATIONS

Pour toutes questions relatives au CCAS, vous pouvez prendre rendez-vous avec l'adjointe en charge du social Madame Danielle Brochard, à l'accueil de la Mairie au 02 47 50 67 26

À NOTER

NUMÉROS D'URGENCE

- SAMU 37 15
- Centre anti-poison 02 47 48 21 21
- Gendarmerie Bléré 02 47 30 82 60 ou le 17
- Pompiers 18
- Pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police 112
- Coupure électricité ENEDIS 09 72 67 50 37
- Eau potable, assainissement Véolia 09 69 32 35 29



SOLIDARITÉ

La MDS vous informe vous oriente, et vous accompagne sur l'ensemble des domaines de la solidarité : vie quotidienne, insertion, éducation et santé des enfants et des adolescents, accès aux droits, soutien à la parentalité, aide aux personnes âgées et handicapées au plus près de votre domicile.

+ INFORMATIONS

Maison Départementale de la Solidarité (MDS) de Bléré
2 Place de la Libération 37150 Bléré
Tél. 02 47 23 54 54
Permanence à Bléré
Lundi : 14 h-17 h
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8 h 30-12 h
Permanence à Saint-Martin-le-Beau
Deux mardis par mois sur rendez-vous
Rendez-vous pris au 02 47 23 54 54

ÉLECTIONS

Comme vous le savez, 2022 est marquée par le temps des élections présidentielles (les 10 et 24 avril) et législatives (les 12 et 19 juin). Quelques nouveautés sont à noter !

À quoi sert ce QR code ?

Le QR code renvoie au site <https://www.elections.interieur.gouv.fr> vous permettant d'accéder à l'ensemble des démarches liées aux élections. Vous pouvez ainsi facilement :

- vérifier votre situation électorale ;
 - trouver votre bureau de vote ;
 - vous inscrire en ligne, jusqu'au 4 mai 2022, sur les listes électorales, pour les législatives ;
 - effectuer une demande de procuration en cas d'absence le jour du scrutin ;
 - vérifier à qui vous avez donné procuration ou qui vous a donné procuration.
- Ce QR code est le même pour toutes les cartes et pour tous les électeurs. Il n'y a aucune collecte de données personnelles.



Une nouvelle carte électorale avec un QR code. Vous recevrez votre nouvelle carte début avril. Pour les personnes qui ne l'auraient pas reçue entre le 1^{er} et 10 avril, elles seront disponibles dans votre bureau de vote le jour du scrutin.

Vote par procuration

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez donner votre procuration à une personne inscrite dans une autre commune que vous. En revanche, votre mandataire doit toujours se rendre dans le bureau de vote du mandat pour déposer votre bulletin. ●

ANCIENS COMBATTANTS
UNC, POUR LA FRATERNITÉ

Nos adhérents sont des anciens de la guerre d'Algérie, des veuves d'anciens combattants, des appelés du contingent, des militaires en retraite et de l'armée active (soldat de France). Nous devons perpétuer l'idéal de paix et les valeurs de la République en transmettant aux générations futures la mémoire du sacrifice de celles et ceux morts pour la France. Votre adhésion à ces valeurs donnera un rayonnement à notre commune. En effet, nous pouvons être le pilier d'une cohésion de fraternité autour de moments de festivités entre les générations.

Pour ce faire nous comptons sur vous pour rejoindre notre association communale dans le cadre de l'UNC à l'instar des 110 communes d'Indre-et-Loire et de ses 3 600 adhérents. ●

CONTACTEZ-NOUS

Mail : uncstmartinlebeau@gmail.com
Tél. 0610195424

DERNIÈRE MINUTE

« SOUTIEN AUX UKRAINIENS. MERCI AUX SAINT-MARTINOIS POUR LEURS DONNS. »



RÉCOMPENSE

Félicitations à la Cave à Pains ! Nicolas Maron remporte la médaille de bronze au concours du meilleur nougat 2022. ●

À NOTER

Horaires permanence
Police Municipale mercredi,
de 9 h à 10 h 30 et samedi,
de 9 h à 10 h. ●

NOUVEAUX
HORAIRES

Attention, à compter du 1^{er} mai l'Agence Postale Communale change ses horaires pour offrir plus d'amplitude aux usagers. N'hésitez pas à vous y rendre, Coralie vous accueillera avec plaisir.

Lundi : fermé
Mardi : 9 h – 12 h / 16 h 30 – 18 h 15
Mercredi : 9 h – 12 h
Jeudi : 9 h – 12 h / 16 h 30 – 18 h 15
Vendredi : 9 h – 12 h
Samedi : 9 h – 12 h



L'AGENDA

(sous réserve des règles sanitaires en vigueur)

Dimanche 10 avril

1^{er} tour des élections présidentielles

Vente de tickets pour l'Omelette géante du comité de Jumelage sur la place de la mairie, de 9 h à 18 h.

Lundi 18 avril

Le foyer des jeunes organise sa randonnée du lundi de Pâques le 18 avril : deux parcours de 9 et 15 km ; avec ravitaillement à mi-parcours. Inscriptions à partir de 8 h = 4 €.

Dimanche 24 avril

2^e tour des élections présidentielles.

Mercredi 27 avril

Venez jouer et rencontrer un champion de France et d'Europe de ping-pong : Emmanuel Lebesson, au gymnase de 14 h à 20 h.

Samedi 30 avril

Omelette Géante organisée par le Comité de Jumelage de Cervello au gymnase, à 19 h.

À NOTER

RETROUVEZ TOUTES LES DATES
DES SOIRÉES CULTURELLES
PROPOSÉES PAR :

- l'Auberge de la Treille
auberge-de-la-treille.com
ou saintmartinlebeau.fr ;
- les Amis de la Manoir Thomas-Bohier
amisdumanoirthomasbohier.fr



- les Amis de la Bibliothèque
liretelire.wordpress.com
Bibliothèque-Saint-Martin-le-Beau

PROGRAMME
AUBERGE DE LA TREILLE